



Je suis poursuivi pour vis caché

Par **GALOPPIO**, le **31/12/2010 à 12:30**

Bonjour,rrnPas mécanicien de métier, mais de formation, en août je répare un véhicule que j'ai acheté. La réparation consiste à remplacer le moteur. J'achète un moteur d'occasion, chez un démolisseur de renom, sérieux, avec une extension de garantie d'un an. La garantie n'est applicable qu'en cas de casse moteur ayant une origine interne, et pour être applicable, le démolisseur exige la pose d'une liste limitative de pièces neuves(courroies, pompe à eau etc...). J'ai fait tout cela dans les règles de l'art. J'ai utilisé le véhicule durant 4000 km, sans problème, avant de le remettre en vente (n'en ayant plus l'usage). Le nouveau propriétaire en a pris possession le 27 octobre. Le 8 décembre, il m'appelle et m'informe que le moteur est cassé, qu'il va entreprendre les démarches auprès du démolisseur pour faire jouer la garantie. rnCe qu'il s'est passé depuis la vente du véhicule: pour une raison qui m'est inconnue (accidentelle: branche sur la route, défectuosité d'une pièce: courroie, galet etc...), la courroie d'accessoire a cassé. le nouveau propriétaire l'a remplacé, lui même ou auprès d'un garage, je l'ignore. rnQuelques kilomètres plus tard, le moteur casse.rnDe la dépose, le démolisseur constate que des débris de la courroie d'accessoire qui a cédée n'ont pas été ôtés du système de poulie, lors de son remplacement et que ceux-ci ont engendré la casse du moteur. Il ne prend donc rien en garantie.rnAujourd'hui le nouveau propriétaire veut me faire payer les dégâts: un nouveau moteur.rnIl invoque la garantie pour vis caché prévue aux articles 1641 et 1642 du code civil.rnPersonnellement, je ne trouve pas ça juste. Ce qui est à l'origine de la casse du moteur c'est le remplacement mal effectué ou de façon incomplète de la courroie d'accessoire. Cette intervention, réalisée par un tiers, aurait été réalisée dans les règles de l'art, on en serait pas là. rnrnQu'en pensez-vous? rnque dois-je faire pour me défendre ?rnMerci pour vos réponses et bonnes fêtes de fin d'année!